

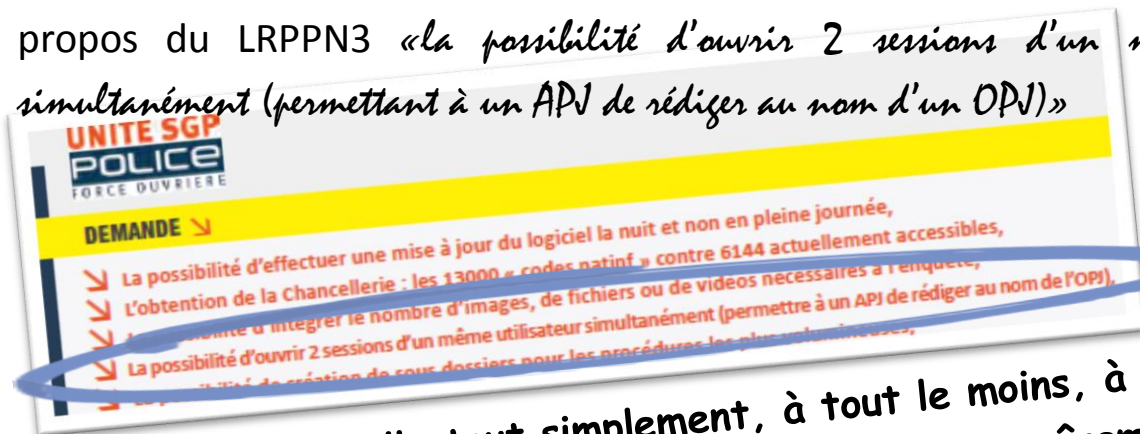
19 novembre 2014

à rire ou à pleurer ... démagogie ou ineptie ?



En période électorale, tout semble bon à certaines OS pour gagner des voix. Et nous ne sommes pas à une promesse près. La CFTC POLICE ose encore croire que cela relève de simples erreurs. 😊

Dans son cahier revendicatif « INVESTIGATION », Unité SGP Police réclame à propos du LRPPN3 « la possibilité d'ouvrir 2 sessions d'un même utilisateur simultanément (permettant à un APJ de rédiger au nom d'un OPJ) »



Un syndicat qui appelle tout simplement, à tout le moins, à user d'une usurpation de fonctions ... Voilà une demande qui fera sûrement bondir le Parquet et la Magistrature !!! Et qui peut juste valoir jusqu'à 3 ans de prison à son auteur (Art. 433-12 CP)



Dans le même cahier, Unité SGP Police souhaite « le maintien de la prime actuelle versée dès l'obtention de la qualification OPJ » ... sauf que les textes prévoient le versement de cette prime uniquement pour les OPJ ayant reçu l'habilitation du Parquet et exerçant réellement la fonction (décret n°99-708 du 03/08/99). Encore une mesure qui prêtera sûrement à sourire ... ou à pleurer devant des propos si démagogiques ! Les OPJ apprécieront ces recommandations.



Le 04 décembre, donnons-nous les moyens d'avoir la police que nous souhaitons

www.cftcpolice.fr

